



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 juin 2005
Français
Original: anglais

Septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1561 (2004) du 17 septembre 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 19 septembre 2005 et m'a prié de continuer à lui rendre compte périodiquement de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 17 mars 2005 (S/2005/177).

II. Principaux faits nouveaux sur le plan politique

2. Au cours de la période considérée, les progrès dans l'application de l'Accord général de paix sont restés mitigés.

3. Des progrès encourageants ont été accomplis en ce qui concerne la réinstallation des personnes déplacées, le rapatriement des réfugiés, le rapatriement des ex-combattants libériens et des personnels des ex-Forces armées du Libéria qui se trouvaient en Sierra Leone, la restauration de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays et la formation et la restructuration de la Police nationale libérienne.

4. Les préparatifs des élections se sont poursuivis comme prévu. Le processus d'inscription des électeurs sur les listes électorales, qui s'est déroulé du 25 avril au 21 mai, a été un succès. Dès le début de ce processus, les partis politiques ont accru leurs activités, notamment en organisant des élections primaires pour choisir leur candidat à l'élection présidentielle. À ce jour, 50 personnes ont annoncé leur intention de se présenter. Le nombre total de partis politiques enregistrés s'établit désormais à 24, et 12 autres groupes politiques en sont à divers stades de la procédure d'enregistrement. Les partis politiques ont continué de débattre entre eux d'alliances et de coalitions éventuelles à l'approche des élections; le Liberian People's Party et le United People's Party ont officiellement décidé de former une alliance le 27 avril.

5. Il n'a été fait état d'aucun incident violent durant la tenue des élections primaires ni dans le cadre des activités menées par les partis politiques pour recruter de nouveaux membres. Les différends au sein de l'ex-faction Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD) semblent également s'être apaisés. L'une des branches de cette faction, dirigée par Sekou Conneh, effectue actuellement des



démarches pour être enregistrée en tant que parti politique. L'autre branche, la LURD-Freedom Alliance, dirigée par Kabineh Ja'neh, l'actuel Ministre de la justice et Procureur général, n'a pas encore fait connaître clairement ses intentions.

6. Si ces faits nouveaux sont encourageants, la consolidation de la paix se heurte encore à un certain nombre de problèmes. À cet égard, les programmes de réinsertion des ex-combattants et de restructuration des Forces armées du Libéria continuent de pâtir d'un manque de ressources financières.

7. Les mauvais résultats enregistrés par le Gouvernement national de transition dans un domaine aussi essentiel que la gouvernance économique suscitent désormais une attention accrue de la part de certains partenaires internationaux du Libéria. Le Groupe de contact international pour le Libéria, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission européenne, le Comité de suivi de l'application de l'Accord et la MINUL ont examiné diverses possibilités d'améliorer la gouvernance économique et de rendre plus transparente la gestion des fonds publics par le Gouvernement. En outre, le Groupe de contact international pour le bassin du Mano, au cours de sa réunion tenue à Stockholm le 21 avril, a invité le Gouvernement national de transition à prendre rapidement des mesures effectives concernant les affaires de corruption signalées.

8. De plus, la CEDEAO, avec l'accord du Président du Gouvernement national de transition, Charles Gyude Bryant, a décidé d'envoyer sur place une équipe d'enquêteurs chargée de réunir des renseignements au sujet d'allégations de corruption au sein du Gouvernement de transition. Au cours de son enquête, l'équipe de la CEDEAO s'est heurtée à une résistance de la part de certains ministres et autres agents publics. Elle s'est également heurtée à la résistance du Liberian Institute of Certified Public Accountants (Institut libérien d'experts comptables), qui a sollicité de la Cour suprême une ordonnance interdisant aux agents publics de coopérer avec les enquêteurs, au motif que l'enquête violait la souveraineté du Libéria. Le 14 avril, la Cour suprême a refusé de rendre une telle ordonnance. Le Président Bryant a également instamment prié les agents de l'État de coopérer avec l'équipe de la CEDEAO.

9. Le 11 mai, des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de la CEDEAO et du Gouvernement des États-Unis se sont rencontrés à Copenhague pour déterminer les meilleurs moyens d'obtenir que la gestion des affaires économiques par le Gouvernement national de transition s'améliore. Ils ont examiné les rapports des audits de la Banque centrale du Libéria et de cinq entreprises étatiques financés par la Commission européenne, et ont noté que les avis techniques et de politique générale en matière de gouvernance économique qui avaient été donnés au Gouvernement national de transition au cours des 18 derniers mois n'avaient pas abouti aux résultats escomptés, en raison de l'absence de volonté du Gouvernement de procéder aux réformes nécessaires. Ils ont conclu que les malversations financières et le manque de transparence et de responsabilité nuisaient à l'application de l'Accord général de paix. Ils sont donc convenus d'élaborer un Plan d'action pour la gouvernance économique, qui sera présenté au Gouvernement de transition, afin qu'il le mette en œuvre, et soumis pour examen au Conseil de sécurité.

10. En outre, les tensions nées de la suspension, le 14 mars dernier, du Président de l'Assemblée législative, du Vice-Président et des présidents de la Commission

des voies et moyens et de la Commission des lois, pour prévarication et malversations, sont encore palpables au sein de l'Assemblée. Les agents publics suspendus ont déposé un recours devant la Cour suprême, toujours en instance à ce jour. L'Assemblée législative nationale de transition affirme que le pouvoir judiciaire n'est pas habilité à intervenir dans ses procédures internes et continue de fonctionner sous la direction d'un Président par intérim et d'un Vice-Président par intérim nouvellement élus.

11. Les préoccupations suscitées par l'absence de progrès enregistrés en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie de la population dans son ensemble vont croissant, surtout au vu de l'augmentation récente du prix de produits essentiels tels que le riz, les carburants et le ciment. Bien que le Gouvernement national de transition ait adopté une réglementation pour lutter contre la hausse des prix, elle n'est pas appliquée, principalement en raison de la corruption.

12. Les préoccupations suscitées par la poursuite de l'ingérence de l'ex-Président Charles Taylor dans la vie politique du Libéria vont elles aussi croissant. Selon certains médias, qui citent le Procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, M. Taylor se serait rendu au début de l'année au Burkina Faso pour y rencontrer l'un des candidats à l'élection présidentielle au Libéria. Ces allégations ont fait l'objet de dénégations vigoureuses de la part des autorités nigérianes. Au cours de la deuxième réunion du Mécanisme de coordination entre le Gouvernement national de transition, l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, qui s'est tenue à Abuja le 26 mai, la CEDEAO a appelé tous ceux qui accusaient M. Taylor de violer les conditions de l'asile qui lui a été accordé au Nigéria de fournir des preuves à l'appui de leurs dires. Dans le même temps, le parti politique de M. Taylor est actuellement divisé au sujet d'allégations selon lesquelles au cours des récentes élections primaires tenues au sein du parti, celui-ci aurait appelé certains de ses membres par téléphone afin d'influencer leur vote, ce qui a conduit au retrait de l'un des candidats aux élections primaires.

III. Suivi de l'application de l'Accord général de paix

13. Le Comité de suivi de l'application de l'Accord et le Groupe de contact international sur le Libéria ont continué de se réunir régulièrement. Le Groupe a tenu des réunions hebdomadaires, présidées par le Président Bryant, pour examiner les progrès accomplis dans le processus de paix et aborder les nouveaux problèmes de manière coordonnée.

14. Les participants à la deuxième réunion du Mécanisme de coordination entre le Gouvernement national de transition, l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO, évoquée au paragraphe 12 ci-dessus, ont examiné les progrès accomplis et les difficultés restant à surmonter en ce qui concerne l'application de l'Accord général de paix. Ils se sont félicités de la décision prise par les partenaires internationaux d'élaborer un plan d'action pour la gouvernance économique et de la proposition visant à le soumettre à l'examen du Conseil de sécurité. Ils ont également insisté sur le fait que la réforme du secteur de la sécurité devait inclure la réhabilitation des secteurs judiciaire, pénitentiaire et de l'immigration; s'agissant de la liste des sanctions, ils ont recommandé l'adoption de critères clairs, bien définis et transparents pour décider de l'inscription ou de l'exclusion de telle ou telle personne.

IV. Déploiement de la Mission

15. Au 1^{er} juin, l'effectif militaire de la MINUL s'établissait à 14 836 personnes (voir l'annexe). La Mission est désormais déployée dans l'ensemble des 15 comtés. Au cours de la période considérée, de nouveaux déploiements ont été effectués en vue d'assurer la sécurité pendant le processus électoral. Ainsi, une compagnie du contingent éthiopien a été déployée à Barclayville (comté de Grand Kru), tandis que deux compagnies du contingent pakistanais étaient déployées à Bopolu (comté de Gbarpolu) et à Foya (comté de Lofa).

16. Au 1^{er} juin, sur un effectif total autorisé de 1 115 membres, la composante « Police civile » de la MINUL en comptait 1 064, dont 480 agents dans quatre unités de police constituées et 18 agents pénitentiaires. Outre ses déploiements à Monrovia, la police civile a maintenu sa présence à l'aéroport international Roberts, à l'aéroport Spriggs Payne et au port franc de Monrovia, ainsi que dans 24 autres lieux répartis à travers le pays.

17. Dans mon précédent rapport (S/2005/177), j'ai recommandé au Conseil de sécurité d'autoriser le déploiement, à titre temporaire pour une période de six mois à compter du mois d'août, d'une cinquième unité de police constituée, composée de 120 personnes, pour améliorer la capacité de la Mission à réagir immédiatement à tout problème ayant trait à la sécurité pendant la période électorale. Ce déploiement est capital pour donner à la Mission les moyens d'assurer la sécurité pendant la période électorale. Je recommande donc une nouvelle fois au Conseil d'autoriser ce déploiement dans les meilleurs délais.

18. En ce qui concerne le personnel civil, la MINUL compte désormais, sur un effectif total autorisé de 635 personnes, 494 fonctionnaires internationaux, dont 30 % sont des femmes. Elle compte également 441 Volontaires des Nations Unies, dont 179 s'occupent des élections, ainsi que 727 agents recrutés sur le plan national.

V. Situation en matière de sécurité

19. Au cours de la période considérée, la situation générale en matière de sécurité est restée précaire et marquée par un climat calme mais tendu. Les menaces les plus graves pesant sur la stabilité étaient exercées par des ex-combattants attendant des possibilités de réinsertion. Beaucoup d'entre eux ont organisé des manifestations violentes pour réclamer des indemnités et des possibilités de réinsertion. Ils ont également menacé de perturber les élections et d'attaquer le personnel de la Mission. Ces ex-combattants inactifs, lassés d'attendre des possibilités de réinsertion, sont des proies faciles pour les éléments politiques manipulateurs, en particulier pendant la période électorale.

20. Des groupes organisés d'ex-combattants liés à des membres influents des anciennes factions armées occupent illégalement la plantation de caoutchouc de Guthrie, située à la frontière des comtés de Bomi et Grand Cape Mount. En outre, des groupes organisés ont participé à des manifestations violentes dans le comté de Nimba pour réclamer le paiement des frais de scolarité dans des écoles qui n'avaient pas été autorisées par la Commission nationale de désarmement, démobilisation, réadaptation et réinsertion à accueillir des ex-combattants.

21. Certains Libériens craignaient qu'il existe encore des caches d'armes dans certaines régions du pays, notamment à Monrovia et dans la plantation de caoutchouc de Guthrie. Néanmoins, jusqu'à présent, les informations reçues par la MINUL n'ont permis de découvrir aucune cache importante. La Mission continue d'effectuer des opérations de bouclage et de fouille sur la base des informations reçues.

22. La coalition des réticents – composée de personnes auxquelles l'Accord général de paix a interdit de participer aux élections nationales du 11 octobre, de personnes visées par l'interdiction de voyager et le gel des avoirs imposés par le Conseil de sécurité, ainsi que de personnes qui profitent financièrement de l'instabilité du Libéria et du manque d'autorité du Gouvernement – fait peser une autre menace sur la stabilité précaire du Libéria. La consolidation de la paix et de la démocratie dans le pays n'est pas dans leur intérêt.

23. Les affrontements ethniques ont également continué de menacer la sécurité. Le 3 avril, des heurts sont survenus, à Youpie Podogle (comté de Nimba), entre des membres des groupes ethniques Gio et Krahn. Les tensions remontent au mois de janvier lorsque les Gio de New Youpie ont empêché les Krahn d'Old Youpie de recueillir les corps de neuf des leurs tués pendant la guerre civile. Le 21 mai, dans le comté de Lofa, des affrontements violents ont également opposé des membres des groupes ethniques Lorma et Mandingo au sujet de droits de propriété. En outre, lors de l'inscription sur les listes électorales, certains préposés ont été accusés de refuser à des personnes d'origine Mandingo le droit de s'inscrire sur les listes, au motif qu'ils étaient étrangers. Néanmoins, une évaluation menée par la Mission a établi que très peu d'étrangers avaient tenté de s'inscrire et que rien n'indiquait qu'un groupe ethnique particulier ait été la cible des préposés.

24. Les soldats de la MINUL ont continué d'assurer la sécurité générale dans l'ensemble du pays et de s'efforcer de créer un climat sûr et stable pour le processus électoral. Ils ont également effectué des patrouilles aux frontières et des opérations de bouclage et de fouille.

25. Le 23 avril, la MINUL a pris en charge la sécurité du port franc de Monrovia en vue de le mettre en conformité avec le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires. Les personnes qui occupaient illégalement le port ont été délogées et de nouveaux laissez-passer ont été délivrés aux 2 500 travailleurs officiels ayant accès au port franc. Les efforts visant à améliorer la sécurité et le fonctionnement du port franc se poursuivent, et la police portuaire libérienne participe actuellement, à cette fin, au programme de formation de l'Académie nationale de police.

VI. Désarmement, démobilisation, réadaptation et réintégration

26. Depuis la clôture officielle de l'opération de désarmement et de démobilisation, en novembre 2004, la MINUL a recueilli 286 armes, qui lui ont été remises volontairement ou qu'elle a découvertes, ainsi que 31 000 munitions diverses et 300 munitions non explosées, qui sont en cours de destruction.

27. La MINUL et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) poursuivent leur collaboration au sujet d'un programme national

quinquennal de collecte des armes dans les communautés et de développement communautaire. On a besoin de quelque 12 millions de dollars pour ce programme, dont 700 000 ont été obtenus pour des projets pilotes dans les comtés de Lofa et Grand Gedeh. Le 18 mai, une commission nationale des petites armes a été créée pour superviser le programme.

28. Le premier bureau d'accueil et d'orientation pour les ex-combattants démobilisés a ouvert ses portes à Monrovia le 15 avril et d'autres seront bientôt opérationnels à Harper, Zwedru, Buchanan, Gbarnga et Voinjama. Par ailleurs, 3 901 ex-combattants démobilisés ont achevé avec succès leur formation professionnelle. À la date du 1^{er} juin, 29 165 ex-combattants, dont 1 420 enfants, participaient à des projets de réintégration financés par le Fonds d'affectation spéciale du PNUD, la Commission européenne et l'organisme américain Agency for International Development (USAID). Des mesures sont prises actuellement pour réorienter les projets de réintégration vers l'agriculture et des microactivités génératrices de revenus au lieu de les axer sur la formation professionnelle.

29. Il faut néanmoins de toute urgence réunir des fonds pour offrir des possibilités de réintégration au reste des ex-combattants, qui demeurent une source potentielle d'instabilité, comme indiqué au paragraphe 19 ci-dessus. Une contribution de 3,4 millions de dollars fournie par la Suède a permis de ramener l'écart par rapport aux besoins à 36,2 millions de dollars. Les États-Unis et la Commission européenne ont annoncé une contribution de 15 millions et de 11 millions de dollars respectivement, ce qui devrait encore réduire l'écart. On espère que ces fonds seront bientôt disponibles.

30. Le rapatriement de 612 ex-combattants étrangers identifiés au cours de l'opération de désarmement et de démobilisation est en cours. Le Comité international de la Croix-Rouge a récemment apporté son aide à 34 membres de ce groupe, tous des enfants ayant combattu dans les rangs des belligérants, afin de les renvoyer dans leur pays d'origine : cinq ont été rapatriés en Côte d'Ivoire, 16 en Guinée et 13 en Sierra Leone. Le reste des anciens combattants étrangers attendent toujours leur rapatriement. Par ailleurs, le 18 mai, 389 ex-combattants et anciens membres des forces armées du Libéria détenus en Sierra Leone pendant le conflit ont été rapatriés, avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

VII. Appui à la réforme du secteur de la sécurité

A. Police nationale libérienne

31. Le programme destiné à constituer une nouvelle force de police nationale professionnelle a continué d'enregistrer des progrès réguliers. Entre mars et mai, 401 membres de la Police nationale libérienne et 33 agents du Service spécial de sécurité sont sortis de l'École de police nationale. Quelque 1 154 policiers suivent actuellement des cours de formation, parmi lesquels 34 agents du Service spécial de sécurité s'entraînent à la protection rapprochée. La police portuaire libérienne bénéficie également de ce programme depuis le mois d'avril, date à laquelle la MINUL a été chargée d'assurer la sécurité dans le port franc de Monrovia. À la date du 1^{er} juin, 59 membres de la police portuaire libérienne étaient sortis de l'École

nationale de police et il était prévu que 60 autres suivent un programme de formation en juin.

32. Au cours de cette même période, le déploiement de policiers libériens à l'intérieur du pays, qui avait débuté en novembre 2004, s'est poursuivi. Au mois de mai, la Police nationale libérienne avait établi une présence dans chaque comté et mis en place une structure de commandement régionale. En outre, la MINUL a commencé à familiariser avec des opérations de police menées dans l'intérieur du pays des policiers stagiaires qui suivaient une formation sur le terrain et à les intégrer à ces opérations.

33. Le 21 avril, la ville d'Anvers (Belgique) a fourni des armes et des munitions à la MINUL afin qu'elle s'en serve dans le cadre de la formation de la nouvelle force de police. Ces armes seront détruites au terme du programme de formation. Les États-Unis d'Amérique contribuent pour une bonne part aux efforts de restructuration de la police et financent les frais de fonctionnement et les rémunérations des stagiaires, ainsi que les uniformes de police. La Police nationale libérienne a également reçu des motos et des radios fournies à titre gracieux par la Chine.

34. Le 23 mai, la MINUL a mis sur pied un programme de formation à l'intention des hauts responsables de la Police nationale et du Service spécial de sécurité. Au total, 45 membres de la Police nationale devraient avoir reçu une formation complète pour devenir instructeurs avant la fin de l'année 2005. Ils formeront un noyau de formateurs lorsque les nouvelles forces de police seront chargées des programmes de formation de l'École nationale de police.

35. Les nouvelles forces de police devraient être officiellement créées le 1^{er} juillet. Le Gouvernement national de transition a approuvé une politique de classement des emplois et de traitements au sein de la nouvelle police libérienne. Il a en outre donné son accord de principe pour que les membres des forces de police et du Service spécial de sécurité qui ne rempliraient pas les principaux critères d'admissibilité soient démobilisés moyennant dédommagement.

B. Forces armées du Libéria

36. Le Gouvernement national de transition estime que le coût du programme de désarmement et de démobilisation des forces armées du Libéria devrait s'élever à 16,4 millions de dollars. À la date du 1^{er} juin, il en avait recueilli 5 millions, dont 1 million prélevé sur les deniers publics, une avance fiscale de 2 millions versée par la Firestone Rubber Plantation et deux prêts sans intérêt de 1 million chacun accordés par la Chine et le Ghana. Dans son prochain budget, le Gouvernement de transition prévoit d'allouer un montant de 6 millions de dollars au financement des pensions des membres réguliers des forces armées. Il manque donc 5,4 millions de dollars pour financer ce programme. J'invite instamment les États Membres à apporter leur aide pour combler ce manque.

37. Le 15 mai, le Président Bryant a signé un décret annonçant que le processus de démobilisation et de mise à la retraite des membres des ex-forces armées débiterait le 31 mai. Cette opération devrait être achevée avant la fin du mois de septembre, à la suite de quoi devrait débiter le programme de recrutement et de formation des nouvelles forces armées. La MINUL fournira l'appui suivant au programme de

formation : sécurité périmétrique du Centre de formation Barclay, du Ministère de la défense et du centre de formation désigné pour les forces armées du Libéria; sécurité statique au site de démobilisation désigné à partir du 15 juin; mise à disposition d'installations au quartier général de secteur pour les officiers chargés du recrutement; et transport aérien de l'équipe américaine chargée de la réforme du secteur de la sécurité.

VIII. Élections

38. Les préparatifs des élections nationales du 11 octobre ont continué de progresser de façon satisfaisante pendant la période considérée. Le processus d'inscription sur les listes électorales, qui s'est déroulé du 25 avril au 21 mai, a été un franc succès. Il y avait 1 511 centres d'inscription, appuyés par 1 039 équipes statiques et mobiles déployées dans tout le pays pour procéder aux inscriptions. Quelque 1,3 million de formulaires d'inscription ont été reçus.

39. La Commission électorale nationale, la MINUL et d'autres partenaires, dont des organisations non gouvernementales financées par le PNUD et par la Commission européenne, ont collaboré pour diffuser des informations sur le processus d'inscription sur les listes.

40. Pendant le processus d'inscription, les troupes de la MINUL ont régulièrement effectué des patrouilles, et les troupes de la Force d'intervention rapide ont escorté les vols transportant le matériel d'inscription. La police civile a conseillé et surveillé la Police nationale libérienne qui assurait la sécurité autour des centres d'inscription. Aucun incident majeur n'a été signalé pendant la période d'inscription sur les listes électorales.

41. Le 12 mai, l'Assemblée législative nationale de transition a adopté une résolution demandant la prorogation de la période d'inscription sur les listes électorales. Toutefois, la Commission électorale nationale l'a rejetée, faisant valoir qu'elle était seule habilitée à prendre les décisions concernant les délais pour le processus électoral. Le Groupe de contact international pour le Libéria et la MINUL ont énergiquement appuyé la position de la Commission. Une pétition demandant une prorogation d'un mois du processus d'inscription sur les listes électorales a également été rejetée par la Cour suprême. À la suite de négociations engagées par le HCR avec la Commission électorale nationale, les réfugiés rentrant au pays se sont vu accorder un délai supplémentaire de deux semaines pour se faire inscrire sur les listes.

42. Comme l'exige la loi de réforme électorale, la Commission électorale nationale, agissant en concertation étroite avec les partis politiques et d'autres parties prenantes clés, a mis au point une méthode pour la délimitation des circonscriptions électorales et la répartition des sièges. Des directives sur l'établissement des circonscriptions électorales ont été publiées le 16 mai, et la liste des circonscriptions paraîtra le 15 juillet.

43. La prochaine étape du processus électoral est la publication, du 30 juin au 2 juillet, des listes préliminaires qui seront affichées dans chaque centre d'inscription. La MINUL s'emploie actuellement à élaborer des plans opérationnels pour le scrutin et le dépouillement en octobre.

Appui apporté au processus électoral par l'Organisation des Nations Unies

44. La MINUL et l'équipe de pays des Nations Unies travaillent de façon concertée pour appuyer le processus électoral et tiennent des réunions hebdomadaires afin d'évaluer les progrès accomplis dans les préparatifs du scrutin. La MINUL a construit 17 bureaux électoraux au niveau des comtés qui sont utilisés par son personnel. Ses troupes aideront à assurer la sécurité pendant tout le processus électoral, conformément aux plans de sécurité pour chaque secteur. En outre, une cellule électorale a été mise en place au quartier général de la MINUL pour coordonner les services de sécurité et l'appui logistique pour les élections.

45. La composante de police civile de la MINUL continue de conseiller la Police nationale libérienne concernant l'établissement de plans de sécurité pour la période précédant les élections de façon à éviter des troubles civils. Ces plans comprennent des mesures de précaution pour les centres de vote et le dépouillement du scrutin ainsi que pour les manifestations politiques. En outre, la police civile de la MINUL apportera un appui logistique à la Police nationale libérienne pour effectuer des patrouilles, en particulier dans les zones sensibles.

46. Le PNUD travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne pour appuyer la campagne d'éducation des électeurs. En mai, une délégation de l'Institut international républicain, de l'Institut démocratique national, et du Centre Carter a achevé la première des trois évaluations de contrôle prévues, à la suite de quoi elle a déclaré que le processus d'inscription sur les listes électorales au Libéria avait été un succès et était crédible. Ces trois organisations, de même que la Fondation internationale pour les systèmes électoraux et l'Institut Konrad Adenauer, appuient également le processus électoral sur d'autres plans.

IX. L'état de droit

Appui au système judiciaire

47. La MINUL a continué de dispenser une formation et de donner des avis pour aider à restaurer le secteur de la justice. Toutefois, ces initiatives ont été entravées par la pénurie de moyens financiers, de personnel qualifié et de ressources matérielles. Des ateliers de formation ont été organisés à l'intention du ministère public ainsi que de 70 greffiers de la Cour suprême, des cours de circuit et des tribunaux spécialisés, et il est procédé à des évaluations des procureurs consécutives à la formation dans les juridictions. Des ateliers de formation pour les juges des cours de circuit et les juges de paix auront lieu une fois que ces personnels auront été nommés.

48. La MINUL continue de suivre les procès dans l'ensemble du pays et elle est également le fer de lance des efforts déployés en vue de faciliter la mise à la disposition des défenseurs de services d'aide juridictionnelle. Par l'entremise de son Fonds d'affectation spéciale pour les projets à effet rapide, elle aide aussi à financer la remise en état d'un certain nombre de tribunaux.

49. En avril, la MINUL a aidé le Ministère de la justice à organiser une réunion d'un groupe de travail de rédaction législative qui a examiné et remanié un certain

nombre de lois clefs, notamment celles concernant le viol, la traite d'êtres humains, les jurys et l'autonomie financière de la justice. Ces projets de loi devraient être soumis pour adoption à l'Assemblée législative nationale de transition.

Le système pénitentiaire

50. Pendant la période considérée, la MINUL a fourni un appui au Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réhabilitation du Ministère de la justice, ce qui a contribué à l'amélioration des conditions dans les prisons. Des fonds sont nécessaires d'urgence pour la réhabilitation de l'infrastructure pénitentiaire et pour développer le système. Six établissements pénitentiaires sont actuellement opérationnels à Bondiway, Buchanan, Monrovia, Kakata, Saniquellie et Gbarnga. Toutefois, la demande en ce qui concerne ces établissements est en hausse, en particulier dans les zones où les tribunaux commencent à rouvrir. Des vivres, des fournitures médicales et d'autres biens de première nécessité continuent d'être fournis par des partenaires, dont le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge.

51. Vingt-six agents pénitentiaires nouvellement recrutés, dont sept femmes, achèvent actuellement un programme de formation dans les lieux d'affectation où ils ont été déployés.

X. Information

52. Pendant la période considérée, la composante « Information » s'est employée essentiellement à appuyer les programmes prioritaires de la MINUL et des institutions des Nations Unies, notamment ceux concernant les élections et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. La radio de la MINUL peut maintenant être captée dans la majeure partie du pays. Elle a accru ses programmes consacrés aux droits de l'homme, à la justice transitionnelle et aux activités humanitaires. Elle diffuse également au niveau communautaire des émissions en direct pendant lesquelles le public peut débattre de questions ayant trait au processus de paix.

XI. Rétablissement et consolidation de l'autorité de l'État

53. De nouveaux progrès ont été accomplis sur la voie du rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays. La nomination de 11 des 15 commissaires de comté et commissaires adjoints a été avalisée par l'Assemblée législative nationale de transition. La MINUL a continué d'aider les fonctionnaires à regagner leur lieu d'affectation, dont 168 percepteurs dans 13 perceptions, 206 douaniers dans 11 postes de douane ruraux et 379 fonctionnaires du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Toutefois, la pénurie de ressources et les problèmes logistiques continuent d'entraver fortement le rétablissement de l'autorité de l'État au centre du pays et la capacité des fonctionnaires déployés à assurer à la population les services de base.

54. En outre, la MINUL fournit un appui pour la réforme institutionnelle des ministères et autres institutions étatiques, en vue d'en accroître la productivité, la transparence et la responsabilité.

XII. Rétablissement d'une gestion appropriée des ressources naturelles

55. Le Gouvernement national de transition a continué de ne pas manifester la volonté politique d'appliquer des mesures pour assurer un contrôle et une gestion appropriés des ressources naturelles du pays et faire en sorte que les recettes générées par ces ressources soient employées à des fins d'utilité publique. À cet égard, les spécialistes des affaires publiques et les conseillers pour l'environnement et les ressources naturelles de la MINUL ont continué de conseiller le Ministère des ressources foncières, des mines et de l'énergie et l'Office des forêts sur les mesures à prendre pour assurer une gestion appropriée des ressources naturelles. La Mission a contrôlé des sites d'exploitation de ressources naturelles et tenu le Gouvernement informé du résultat de ces activités.

56. La Mission a également aidé à l'évacuation de personnes qui se livraient illégalement à l'exploitation minière et à la chasse dans le parc national de Sapo. En avril, le Président Bryant et mon ancien Représentant spécial, Jacques Paul Klein, ont lancé un plan d'action pour une gestion appropriée de l'environnement, élaboré par le Gouvernement national de transition, en collaboration avec la Mission, le PNUD, le HCR, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Initiative pour les forêts du Libéria, ainsi qu'avec plusieurs organisations non gouvernementales internationales ou locales. Des donateurs ont annoncé leur intention de verser le million de dollars estimé nécessaire pour financer l'exécution du plan.

XIII. Droits de l'homme et protection des civils

57. La Mission a poursuivi ses activités de contrôle et de protection dans l'ensemble du pays. La piètre qualité des enquêtes sur les cas de viol et d'agression sexuelle, en particulier ceux ayant pour victimes des enfants, est demeurée fort préoccupante. En vue de contribuer à améliorer la situation, dans un certain nombre d'affaires de ce type, la Mission a apporté un appui pour le bon déroulement de l'enquête et de la poursuite et a facilité l'accompagnement social des victimes. Néanmoins, il reste encore à faire pour que l'opinion publique prenne conscience de la gravité de tels crimes.

58. En avril, la Mission a participé à l'évacuation d'un établissement psychiatrique illégal dans lequel 18 personnes étaient détenues, sans traitement et dans de très mauvaises conditions. Il faut adopter, dans les meilleurs délais, une législation pour prévenir le mauvais traitement des personnes vulnérables dans les centres de soins et dans les orphelinats.

59. Beaucoup des tribunaux qui ont rouvert ne se conforment pas aux normes juridiques et n'observent pas les droits à un procès équitable des victimes et des suspects. Les conditions de détention sont mauvaises – notamment du fait du surpeuplement des prisons –, et le droit des détenus aux garanties d'une procédure régulière, à un procès rapide et à l'assistance d'un conseil sont remis en question du fait du mauvais fonctionnement des tribunaux ou de l'absence de tribunaux. Ainsi, le seul tribunal pour mineurs qui fonctionne dans le pays est situé à Monrovia. Un grand nombre d'affaires ne sont pas jugées, ce qui permet aux délinquants de

bénéficiaire de l'impunité. Les faiblesses du système de responsabilisation, aggravées par l'incapacité du Gouvernement à fournir un appui logistique approprié aux tribunaux et à la police, ont favorisé la corruption et entravé la capacité de l'État à garantir les droits des victimes et des suspects.

60. À la plantation de caoutchouc de Guthrie, la situation en matière de droits de l'homme reste mauvaise. Les ex-combattants continuent de violer les droits fondamentaux des habitants de la plantation en toute impunité, notamment en les attaquant et en les forçant à récolter le caoutchouc.

61. Le 23 mars, le Président Bryant a signé la loi portant création de la Commission des droits de l'homme nationale indépendante. De plus, le 12 mai, le projet de loi portant création de la Commission vérité et réconciliation a été adopté par l'Assemblée législative nationale de transition et on s'efforce actuellement de mobiliser les fonds et autres appuis nécessaires à son fonctionnement.

62. En collaboration avec le PNUD, les Ministères de la justice, des affaires étrangères, et de la condition de la femme et du développement, la société civile libérienne et la communauté internationale des donateurs, la Mission joue un rôle moteur dans l'élaboration d'un plan d'action national quinquennal en faveur des droits de l'homme. Les consultations relatives à l'élaboration du plan ont commencé en mai et une série d'ateliers suivra. Compte tenu de la ratification des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par le Libéria ou de son adhésion à ces instruments, la Mission a élaboré un projet de vérification des lois du pays en vue d'aider le Gouvernement national de transition à les mettre en conformité avec les normes internationales.

XIV. Situation humanitaire

63. La sécurité s'étant améliorée, les organismes des Nations Unies ont renforcé leur assistance humanitaire dans tout le Libéria. Le HCR, l'OIM, le PAM et la Mission ont facilité le transfert volontaire de personnes déplacées depuis les camps situés à Monrovia et dans les environs jusqu'à leur région d'origine. La Mission exécute actuellement un plan visant à accélérer le retour de personnes déplacées dans leur comté d'origine et mène une campagne de sensibilisation de l'opinion. Au 1^{er} juin, environ 155 000 personnes déplacées avaient bénéficié d'une aide au retour, tandis que 100 000 autres étaient rentrées dans leur comté d'origine par leurs propres moyens. Le HCR a fourni aux personnes déplacées rentrant dans leur comté d'origine des moyens de transport et une aide autre qu'alimentaire, tandis que le PAM distribuait des rations alimentaires. Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour appuyer le retour de 64 000 autres personnes déplacées.

64. Pour assurer le retour des personnes déplacées dans des conditions de sécurité satisfaisantes, la Mission a augmenté le nombre de patrouilles sur les routes qu'elles empruntent. Le Groupe interinstitutions chargé de la protection de base est sur le point d'achever l'élaboration d'un cadre de protection pour les réfugiés et les déplacés qui rentrent chez eux. Parallèlement, le HCR et ses partenaires contrôlent le processus de retour et comptent renforcer encore leurs capacités de protection, à mesure que les activités se développent.

65. Le HCR a continué de faciliter le rapatriement volontaire des Libériens réfugiés dans la sous-région. Au 1^{er} juin, on estimait à 175 000 le nombre de

réfugiés qui étaient rentrés spontanément et à 17 500 ceux qui étaient retournés chez eux de manière organisée, avec l'assistance du HCR. Les réfugiés qui reviennent chez eux reçoivent la même dotation de retour et les mêmes rations alimentaires que les personnes déplacées. À leur retour, les réfugiés et personnes déplacées reçoivent également une aide dans le cadre de larges programmes de réintégration entrepris au titre du Cadre de transition axé sur les résultats. Le HCR a également remis en état un certain nombre de routes et de ponts et reconstruit des écoles et des centres de soins dans les régions vers lesquelles retournent de nombreux réfugiés et déplacés. De plus, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont continué d'appuyer le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs comtés d'origine.

66. Actuellement, le PAM fournit chaque mois, dans tout le Libéria, 6 500 tonnes de vivres à 700 000 bénéficiaires, dont 250 000 personnes déplacées et rapatriés dans les camps et centres de transit et 425 000 écoliers.

67. Au début de la saison des semailles de riz, début avril, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un programme à grande échelle d'aide d'urgence au secteur agricole, à l'intention des personnes rentrées depuis peu dans leur comté d'origine, des ex-combattants et des communautés d'accueil vulnérables. La FAO a également fourni à 13 000 bénéficiaires de 12 comtés des outils, des semences de riz et des engrais, ainsi que des conseils et un appui technique pour les aider à reprendre une activité agricole.

68. L'UNICEF a distribué des fournitures scolaires à environ 983 écoles et 270 000 enfants en ont profité. Les participants à une réunion consultative nationale ont recommandé l'élaboration d'un programme national d'apprentissage accéléré afin de répondre à une demande croissante. Trente et un pour cent des 5 000 enfants démobilisés visés ont eu accès au programme d'investissement dans l'éducation communautaire. Cinq cent soixante agents d'éducation, enseignants et directeurs d'établissement des divers comtés et districts ont été formés dans le cadre de ce programme ainsi qu'à l'accompagnement psychosociologique. Dix groupes de jeunes et 800 éducateurs du système d'éducation par les pairs ont reçu une formation pour la prévention du VIH/sida et de l'exploitation et des abus sexuels. Dix centres de soins supplémentaires ont été remis en fonctionnement, et la vaccination systématique a été étendue à deux centres de soins supplémentaires, ce qui a porté à 175 le nombre de centres assurant les services prévus dans le Programme élargi de vaccination. Plus d'un million d'enfants ont ainsi été vaccinés contre la poliomyélite au Libéria.

69. Le Comité d'action humanitaire, qui se réunit deux fois par mois, joue un rôle essentiel dans le renforcement de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

XV. Relèvement, reconstruction et développement nationaux

70. La réunion d'examen annuel du Cadre de transition axé sur les résultats, qui s'est tenue à Copenhague les 9 et 10 mai, a rassemblé des représentants du Gouvernement national de transition du Libéria et de ses partenaires internationaux. Dans leur évaluation des performances du Cadre au cours de l'année écoulée, les participants ont pris note des progrès accomplis, ainsi que des nombreux défis que

réservait l'avenir. Les priorités suivantes ont été identifiées pour 2005 : lutter contre la corruption, garantir la transparence et l'intégrité de la gestion financière et fournir des services de base à l'intérieur du pays pour faciliter le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Les participants ont également reconnu qu'il était nécessaire de prolonger le Cadre de transition axé sur les résultats jusqu'en 2006 afin d'assurer une transition cohérente du Cadre vers une stratégie de réduction de la pauvreté axée sur les objectifs de développement du Millénaire.

71. La MINUL, de concert avec plusieurs organismes des Nations Unies, a élaboré des stratégies visant à lier secours et développement, conformément aux besoins de la population libérienne. Dans ce cadre, les fonctionnaires de la MINUL chargés des secours, du relèvement et du redressement et ceux chargés des affaires civiles, en collaboration avec la FAO, ont réalisé des études portant sur l'agriculture dans les comtés de Grand Gedeh, Bomi, Cape Mount et Gparpolu. En se fondant sur les conclusions de ces études, la FAO mettra en œuvre des microprojets agricoles, en collaboration avec les associations locales.

72. Le PNUD, en collaboration avec la Banque mondiale, a présenté les recommandations de l'évaluation sociale rapide d'après conflit aux parties prenantes, y compris aux représentants de l'État, aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales et de la société civile, ainsi qu'aux donateurs. Cette évaluation, qui fournit le cadre d'un développement participatif, axé sur les droits et fondé sur une dynamique communautaire, est au cœur du programme de relèvement axé sur la communauté mis en œuvre par le PNUD. En partenariat avec le HCR et les interlocuteurs locaux, le PNUD appuie également 85 microprojets de réhabilitation dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation, de la santé, des marchés et des routes secondaires.

73. Pour renforcer son soutien au relèvement communautaire, le PNUD a créé des bureaux extérieurs dans les comtés de Bong et de Grand Gedeh. Dans le cadre de son initiative mondiale de promotion des organisations de la société civile, il a réalisé une enquête sur le terrain auprès de 800 organisations de la société civile dans l'ensemble des comtés, dont les conclusions serviront à établir des partenariats durables entre le PNUD et ces organisations.

XVI. VIH/sida

74. Le Groupe du VIH/sida de la MINUL a poursuivi ses séances de sensibilisation au VIH/sida et d'évaluation des risques personnels à l'intention du personnel de la Mission. Le 4 juin, le Groupe a ouvert deux nouveaux centres de consultation et de dépistage volontaire à l'intention du personnel de la MINUL. Il offre également des programmes de formation de formateurs à l'intention des éducateurs-pairs, des autorités religieuses, des associations locales et des professionnels de l'information, en collaboration avec le Programme national de lutte contre le sida. Du 16 mai au 10 juin, le Groupe, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis d'Amérique ont effectué une enquête sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des soldats de la MINUL.

75. En collaboration avec le Programme national de lutte contre le sida et d'autres partenaires, le HCR, par son suivi de la protection sur le terrain et ses interventions d'urgence liées au VIH/sida, a continué à participer à la prévention du VIH/sida et

des autres maladies sexuellement transmissibles au sein des populations réfugiées, rapatriées et déplacées.

XVII. Égalité des sexes

76. Le Groupe de l'égalité des sexes de la MINUL a poursuivi son action d'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les domaines d'activité de la MINUL. Il a continué à appuyer les opérations électorales, y compris en coordonnant le financement d'associations féminines encourageant la participation des femmes aux élections.

77. Le Groupe a également fourni des conseils concernant les réformes législatives et les mécanismes nécessaires pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste et protéger les droits des femmes et des filles. Il continue à offrir une perspective sexospécifique dans le cadre de la réintégration des anciens combattants et de la restructuration de la Police nationale libérienne. Il a favorisé le déploiement, dans 14 comtés, de coordonnateurs pour l'égalité des sexes du Ministère de la condition de la femme et du développement et a également dispensé une formation aux fonctionnaires des services compétents dans divers ministères.

XVIII. Exploitation et abus sexuels

78. Le groupe d'action de la MINUL pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels a élaboré une stratégie de prévention et d'enquête, qui comprend des propositions concernant le retrait de certains contingents des zones habitées, la création d'une ligne directe gratuite pour recevoir les plaintes, l'amélioration des services à l'intention des personnels civils et militaires et la création d'un groupe d'enquêteurs professionnels et de conseillers techniques au sein de la Mission. Parallèlement, le commandant de la force a émis des directives à l'intention des troupes, concernant le respect de la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13). Il renforce également la politique de tolérance zéro du Secrétaire général lors de ses visites dans les différents secteurs.

79. Des réunions d'information sur l'exploitation et les abus sexuels sont organisées à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission. En outre, la MINUL propose des séances de formation de formateurs sur ce thème à l'intention des unités militaires et a mis en place des référents aux quartiers généraux de la force et des secteurs, ainsi qu'au sein des unités militaires.

80. La MINUL agit aux côtés des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour diffuser des informations, y compris des normes relatives à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et aux enquêtes s'y rapportant. Elle a créé quatre équipes chargées d'enquêter sur les cas présumés d'exploitation et d'abus sexuels. Vingt et une enquêtes ont été menées à terme à ce jour. Onze membres du personnel militaire ont été innocentés, tandis que 9 autres ont fait l'objet d'un rapatriement disciplinaire suite à la confirmation du bien-fondé des plaintes déposées contre eux. Un membre du personnel civil a été renvoyé sans préavis.

XIX. Appui à la Mission

81. La composante administrative de la MINUL a développé ses opérations sur l'ensemble du territoire afin de renforcer son soutien logistique et administratif aux autres composantes de la Mission. Les principaux défis dans ce domaine concernent la mise à disposition d'une capacité opérationnelle et d'infrastructures essentielles pour soutenir la Mission et apporter un appui aussi efficace et efficient que possible aux opérations électorales.

82. Au cours des mois à venir, les opérations logistiques porteront essentiellement sur le renforcement du soutien à la force, y compris la construction de logements en dur, l'amélioration des services publics de distribution, le déploiement des forces nouvellement arrivées et l'appui aux élections. Conformément au concept mixte civil et militaire de plan de soutien, la réalisation des tâches prioritaires se poursuit, y compris la mise en place d'une base logistique avancée à Gbarnga, et l'amélioration et l'entretien des grandes voies d'approvisionnement afin de les rendre utilisables pendant la saison des pluies.

XX. Aspects régionaux

83. La Mission s'efforce de stabiliser la situation au Libéria, mais les résultats sont dans une large mesure liés à la situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région. Les vicissitudes du processus de paix en Côte d'Ivoire pourraient avoir un effet négatif, comme le montre l'afflux de plus de 10 000 réfugiés ivoiriens au Libéria en novembre 2004, après des troubles en Côte d'Ivoire. On signale aussi que des individus provenant des deux camps dans le conflit ivoirien, ou de Guinée, recrutent des combattants au Libéria. Le HCR et le Programme alimentaire mondial ont élaboré un plan d'intervention en cas de nouvel afflux de réfugiés venant de Côte d'Ivoire. En même temps, la MINUL et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continuent à coordonner les patrouilles aux frontières.

84. La MINUL a continué à suivre la situation en Guinée forestière, région de Guinée qui est un point névralgique potentiel du fait de la concentration de réfugiés venant de pays voisins et du fait de sa proximité des trois pays, la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Sierra Leone. La liaison transfrontalière entre la MINUL et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) se poursuit également.

85. Les commandants des forces de la MINUL, de l'ONUCI et de la MINUSIL ont tenu à Freetown, du 17 au 19 mai, leur septième réunion régionale; ils ont examiné la situation sur le plan de la sécurité dans la sous-région et les procédures standard d'opération des cellules d'analyse conjointe des trois missions.

XXI. Observations

86. Les progrès accomplis au Libéria au cours des trois derniers mois sont tout à fait encourageants, notamment l'inscription sur les listes électorales, un nouveau renforcement de la police nationale, l'adoption de la loi portant création de la Commission vérité et réconciliation par l'Assemblée législative de transition, la promulgation de la loi portant création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme, le retour de milliers de personnes déplacées et de réfugiés

vers leur comté d'origine et le maintien d'un climat généralement stable sur le plan politique et celui de la sécurité. En outre, le début de la démobilisation des Forces armées du Libéria et les progrès accomplis dans l'extension à tout le territoire de l'autorité de l'État, en particulier par le déploiement d'administrateurs locaux supplémentaires, ont apporté une nouvelle impulsion au processus de paix. Le Gouvernement national de transition devrait désormais s'attacher à donner aux administrations locales la capacité de fournir les services de base que demande la population.

87. En dépit de nombreux signes tangibles de progrès, plusieurs problèmes importants subsistent, qu'il faut chercher à résoudre d'urgence pour que le processus de paix ne prenne pas de retard. À ce sujet, les ex-combattants qui se livrent à des violences, notamment en menaçant de perturber les prochaines élections pour réaffirmer leur droit de participer aux programmes de réhabilitation et de réinsertion, restent une source potentielle d'instabilité. En outre, l'achèvement de la restructuration des forces armées est la condition de la consolidation d'une paix durable dans le pays.

88. Les retards prolongés du programme de réinsertion des ex-combattants et de la restructuration des forces armées du Libéria sont dus principalement au manque de moyens financiers. À ce sujet, les annonces récentes de contributions, faites par la Commission européenne et les Gouvernements suédois et américain, pour le programme de réinsertion sont tout à fait louables et je tiens à encourager leur versement rapide. Les États Membres devraient également envisager d'apporter un appui technique et financier au Gouvernement national de transition afin d'assurer la bonne exécution de la restructuration et du perfectionnement professionnel de l'armée.

89. Le fait que le Gouvernement national de transition ne soit pas parvenu à améliorer la gestion de l'économie est tout à fait décevant. À ce sujet, les conclusions de la réunion des partenaires internationaux, selon lesquelles la malfaisance financière, l'absence de transparence et l'absence de responsabilisation compromettent le succès de la transition, sont très préoccupantes. L'élaboration par les partenaires internationaux du Libéria d'un plan d'action pour la bonne gouvernance économique, en coopération avec le Gouvernement national de transition, est une initiative novatrice et opportune. Ce plan devrait offrir une stratégie efficace, devant permettre au Gouvernement d'assurer la transparence et l'obligation de rendre compte de la gestion des ressources de l'État. Je recommande au Conseil d'examiner ce plan, comme il convient, dès que possible.

90. Les derniers six mois de la période de transition sont les plus importants si l'on veut poser les bases d'une société pacifique et démocratique au Libéria. Tous ce qui est fait pour perturber le processus électoral doit être rapidement contrecarré. Il est essentiel que les partis politiques libériens continuent à mener leurs activités électorales de façon paisible. Tous les efforts doivent être faits pour s'assurer que les candidats sont capables de faire campagne librement et en toute sécurité, et que les conditions sont réunies pour que la consultation électorale soit libre, équitable et crédible.

91. Je tiens à réitérer la recommandation que j'avais faite dans mon sixième rapport sur la MINUL, tendant à ce que le Conseil de sécurité envisage favorablement d'autoriser la création d'une unité de police supplémentaire, composée de 120 policiers pour une période provisoire de six mois commençant en

août. Le déploiement d'une telle unité est urgent pour que la MINUL ait la capacité d'aider à résoudre les problèmes urgents de sécurité durant la période électorale.

92. Le climat général sur le plan de la sécurité dans la sous-région est préoccupant. Certains progrès ont bien été faits en Côte d'Ivoire dans le sens de l'application de l'Accord de Pretoria. Cependant, beaucoup reste à faire et la persistance de l'insécurité dans le pays, en particulier dans l'ouest du pays, ne peut que retentir sur la fragile stabilité au Libéria. On signale régulièrement le recrutement d'ex-combattants libériens amenés à participer à des conflits dans la sous-région, ainsi qu'au trafic d'armes à travers les frontières, qui fait peser de graves menaces sur la paix dans la région. Les gouvernements des pays de la sous-région devraient d'urgence prendre toutes les mesures possibles pour résoudre ces problèmes graves.

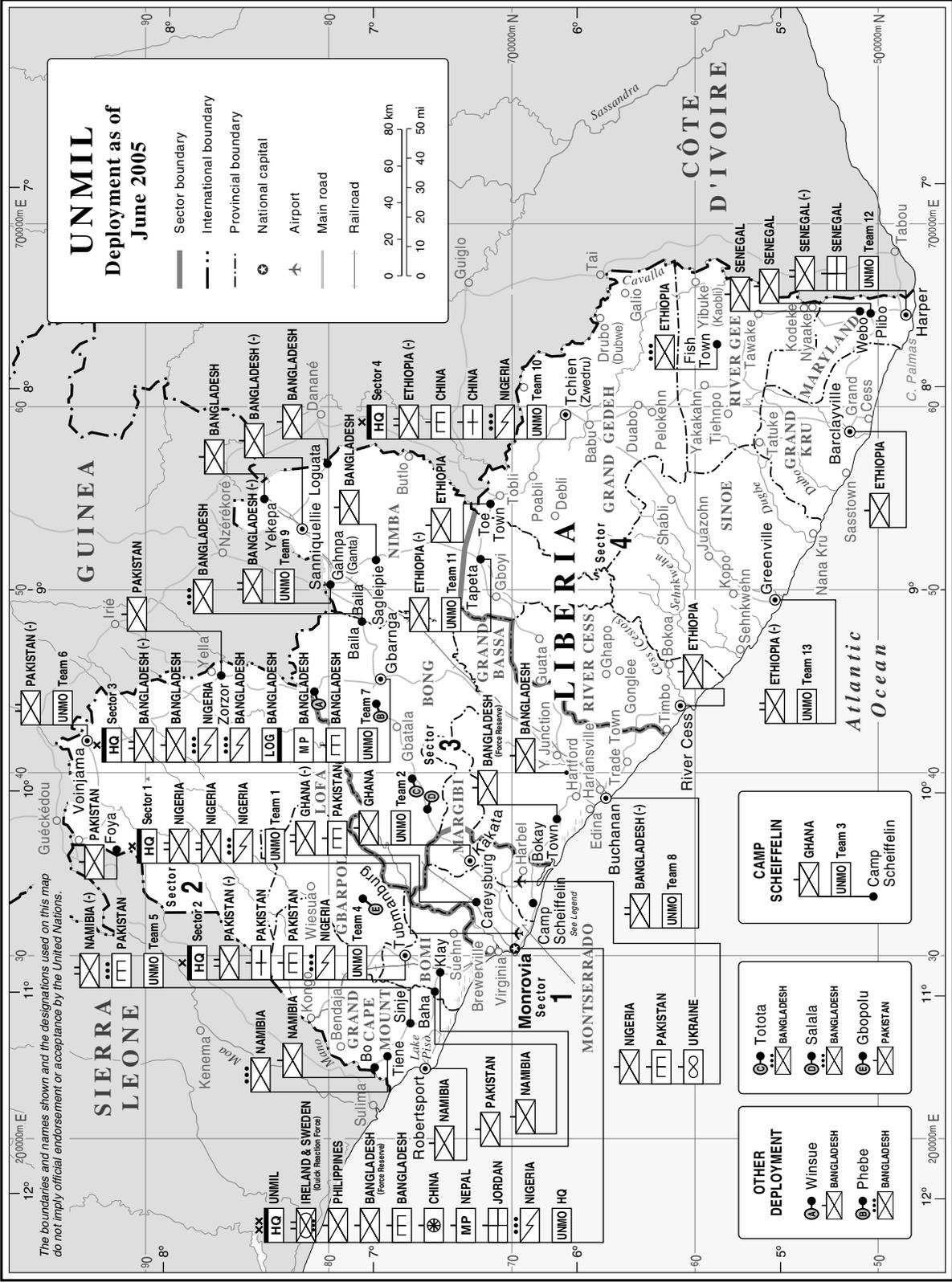
93. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Jacques-Paul Klein, qui a achevé sa mission en avril, mon Représentant spécial adjoint, Abou Moussa, qui est chargé de la MINUL dans l'attente de la nomination de mon nouveau Représentant spécial, ainsi que les personnels civil et militaire de la MINUL pour leur contribution aux progrès accomplis durant la période considérée. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux pays qui ont fourni des contingents et du personnel de police à la Mission, ainsi qu'à la CEDEAO, à l'Union africaine, au Groupe international de contact sur le Libéria, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et organisations humanitaires, aux nombreux donateurs bilatéraux et aux organisations non gouvernementales locales pour les efforts qu'ils accomplissent sans relâche pour rétablir la paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectif
de la composante militaire et de la composante
police civile au 1^{er} juin 2005**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Afrique du Sud				–	
Allemagne			16	16	3
Argentine					2
Bangladesh	17	11	3 188	3 216	13
Bénin	3	–		3	
Bolivie	3	1		4	
Bosnie-Herzégovine				–	17
Brésil		1		1	
Bulgarie	2			2	
Chine	5	9	558	572	24
Croatie		3		3	
Danemark	2			2	
Égypte	8			8	
El Salvador	3			3	
Équateur	3	1		4	
États-Unis d'Amérique	7	7		14	20
Éthiopie	17	8	2 544	2 569	
Fédération de Russie	6			6	17
Fidji				–	30
Finlande		2		2	
France		1		1	
Gambie	1			1	30
Ghana	11	5	849	865	41
Indonésie	3			3	
Irlande		9	429	438	
Jamaïque				–	10
Jordanie	7	9	50	66	140
Kenya	3	4		7	24
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	
Malawi		2		2	22
Mali	4	2		6	
Namibie	3	4	855	862	6

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police civile</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	
Népal	3	2	40	45	256
Niger	3			3	3
Nigéria	19	17	1 947	1 983	161
Norvège				–	6
Ouganda				–	19
Pakistan	16	11	2 740	2 767	23
Paraguay	3	1		4	
Pérou	3	2		5	
Philippines	3	5	165	173	30
Pologne	2			2	3
Portugal				–	2
République de Corée	1	1		2	
République de Moldova	3	1		4	
République tchèque	3			3	3
Roumanie	3			3	
Royaume-Uni		3		3	
Samoa				–	17
Sénégal	1	3	600	604	10
Serbie-et-Monténégro	6			6	7
Sri Lanka				–	11
Suède		4	227	231	6
Togo		1		1	
Turquie				–	32
Ukraine	3	1	300	304	5
Uruguay				–	2
Yémen				–	4
Zambie	3			3	29
Zimbabwe				–	33
Total	197	131	14 508	14 836	1 064



UNMIL Deployment as of June 2005

- Sector boundary
- - - International boundary
- · - Provincial boundary
- National capital
- ✈ Airport
- Main road
- Railroad

0 20 40 60 80 km

0 10 20 30 40 50 mi

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.